

tandis que les importations comparables en provenance des États-Unis s'élevaient à 1 067 000 tonnes. Ce montant ne représente toutefois pas une moyenne car le volume et la distribution varient tous deux considérablement parmi les pays exportateurs d'une année à l'autre. Une entente récente signée au début de l'année 1990 par le Canada et le Mexique garantit à ce dernier des ventes de blé et d'orge canadiens pour les années civiles 1990 et 1991.

Les États-Unis dominent le marché mexicain d'importation des céréales secondaires. En 1987-1988, le Mexique a importé un total de 3 715 000 tonnes de céréales secondaires, dont 3 707 000 tonnes venaient des États-Unis. La contribution argentine aux importations mexicaines de céréales secondaires demeure marginale tandis que celle du Canada est minime.

Une entente bilatérale entre les États-Unis et le Mexique aurait pour résultat d'écarter virtuellement le Canada de ce marché. À l'heure actuelle, les États-Unis jouissent avec le Mexique de certains avantages qu'un accord bilatéral de libre-échange multiplierait. De continuelles restrictions en matière d'octroi de licences seraient imposées aux exportations canadiennes de céréales, alors que les exportations américaines en seraient exclues, ce qui diminuerait la compétitivité canadienne.

Un accord trilatéral ouvrirait plus largement au Canada l'accès au marché mexicain. Maintenant que les restrictions aux importations se